Congrès spécialisé annuel – un programme de grande actualité

Congrès fiscal d'EXPERTsuisse

Les évolutions actuelles et leurs impacts sur les experts fiscaux

5 novembre 2024 (Berne, journée entière ou formation en ligne)

Interprétation simultanée: français, allemand

Public visé

- Experts fiscaux issus du conseil et de l'administration, experts-comptables, agents fiduciaires et conseillers fiscaux, ainsi que les autres experts dans le domaine de la finance et de la fiscalité au sein des autorités ou de l'économie privée

Contenu

- Dernières évolutions en matière de droit fiscal national et international du point de vue de l'administration, de la théorie et de la pratique
- Aperçu des principaux arrêts des tribunaux fiscaux suisses
- Mise à jour de la pratique en matière de TVA

Contexte/conditions préalables

- Compétences solides en matière de fiscalité supposées
- Interprétation simultanée: français, allemand

Vos avantages

Vous connaîtrez

- les développements actuels (politiques et techniques) en matière de droit fiscal national et international

Vous saurez

- mettre en œuvre les tendances actuelles de la pratique fiscale en matière de planification fiscale pour vos clients et pour l'organisation de votre entreprise

Responsable du congrès

Daniel Gentsch, expert fiscal diplômé, président du domaine professionnel Tax & Legal d'EXPERTsuisse, Partner, International Tax and Transaction Services Leader Europe West, EY Suisse

Daniel Gentsch

Date
5 novembre 2024 (journée entière)

Lieu
Congrès & Kursaal Berne
Kornhausstrasse 3
3000 Berne 22
www.kursaal-bern.ch

Formation en ligne
La formation en ligne s'effectue via le système de vidéoconférence ZOOM.

Prix sur site et en ligne (hors TVA)
CHF 910.– non-membre
CHF 820.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris en présentiel

- documents du séminaire au format numérique
- repas de midi, eau minérale et café, rafraîchissements pendant les pauses

Sont compris en ligne

- toute la documentation (version numérique)
- accès ZOOM

Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par e-mail.

EXPERT suisse
Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Intervenants

Fabian Baumer, lic. iur., avocat, expert fiscal dipl., chef de la Division principale Politique fiscale, Administration fédérale des contributions (AFC)

Pascal Duss, expert fiscal dipl., chef de section Questions fiscales bilatérales et double imposition, Secrétariat d'État pour les questions financières internationales SIF

Erich Ettlin, expert-comptable dipl., expert fiscal dipl., conseiller aux États OW, responsable Public Affairs d'EXPERTsuisse et partner BDO SA

Pierre Marie Glauser, Prof. Dr iur., avocat, associé et CEO, Oberson Abels SA

Thomas Hug, expert fiscal dipl., partner, Deloitte SA, Juge suppléant à la Commission de recours en matière fiscale du canton de Zurich

Ralf Imstepf, Prof. Dr, assistant professeur HSG, avocat, expert fiscal dipl., responsable de la Division principale Droit de la TVA, Administration fédérale des contributions (AFC)

Stefan Kuhn, lic. iur. HSG, expert fiscal dipl., partner, responsable Tax & Legal, expert, partner, responsable Tax & Legal, KPMG SA

Stefan Oesterhelt, lic. iur., avocat, LL.M., Expert fiscal dipl., Partner, Homburger AG

Susanne Schreiber, experte fiscale dipl., conseillère fiscale et avocate (D), associée, Bär & Karrer SA

Benno Suter, M.B.L. HSG, expert fiscal dipl., partner, responsable Indirect Tax, Ernst & Young SA

Programme

	Thème	Intervenant
08.15–08.45	Café de bienvenue / connexion à ZOOM	
08.45–09.00	Introduction	Daniel Gentsch
09.00–10.00	Thèmes fiscaux pertinents pour le conseil traités au Parlement et dans la législation de la Confédération	Conseiller aux États Erich Ettlin Fabian Baumer
10.00–10.45	Aspects importants pour le conseil en matière de taxe sur la valeur ajoutée, douane et autres taxes	Dr. Ralf Imstepf Benno Suter
10.45–11.10	Pause-café	
11.10–11.45	Premières expériences pratiques concernant l'impôt minimum mondial: thèmes centraux en Suisse	Thomas Hug
12.00–12.15	Nouveaux développements en matière de politique de double imposition en Suisse	Pascal Duss
12.15–12.30	Enseignements à retenir – partie I	Roland Siegenthaler
12.30–13.30	Repas de midi	
13.30–14.15	Aperçu des arrêts marquants des tribunaux fiscaux suisses	Susanne Schreiber
14.15–15.00	Développements dans l'immobilier (exposé en français)	Pierre-Marie Glauser
15.00–15.15	Pause-café	
15.15–16.00	Développements concernant l'impôt anticipé et les droits de timbre	Stefan Oesterhelt
16.00–16.30	Domaines d'application concrète de l'IA dans le conseil fiscal aujourd'hui et dans six mois à l'exemple d'une Big4	Stefan Kuhn
16.30–16.45	Enseignements à retenir – partie II, récapitulatif et clôture	Roland Siegenthaler Daniel Gentsch

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais
Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–
Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.